

LA VIDANGE DES FOSSES

Pour préserver la durée de vie des installations d'assainissement non collectif, il est important de les entretenir et les nettoyer régulièrement. Terres de Montaigu propose un service de vidange aux propriétaires, seuls responsables de la maintenance de leurs installations. **Celui-ci s'effectue principalement par 3 moyens.**



La vidange de la fosse d'habitation ou de la microstation.

Il est conseillé de la réaliser dès que les boues atteignent 50 % du volume de la fosse, soit tous les 4 ans en moyenne pour un foyer de 4 personnes.



L'hydrocurage et le nettoyage des canalisations.

Le curage consiste à décoller les déchets accumulés sur les parois des conduites (graisse, sable, gravats, boue...) qui peuvent occasionner bouchages et désagréments.



L'inspection caméra des canalisations.

Elle permet de visualiser le défaut de la canalisation lorsque la conduite est à l'origine de bouchages ou dysfonctionnements récurrents.



CHOISIR TERRES DE MONTAIGU POUR SA VIDANGE, C'EST LA GARANTIE :

- De **prestations de qualité** réalisées par un professionnel agréé (SAUR)
- De **tarifs négociés**
- Du **choix du type d'intervention** : programmée sous 4 semaines ou urgente sous 48 heures
- D'une **démarche de développement durable**, avec l'utilisation de camions économes en eau.

TERRES DE
MONTAIGU

BON DE COMMANDE

Nom et prénom du propriétaire

Téléphone fixe Téléphone portable

Courriel

Nom et prénom de l'occupant (le cas échéant)

Téléphone :

Adresse de l'installation concernée :

Références cadastrales :

TARIFS

(cocher les prestations choisies)

	INTERVENTION PROGRAMMÉE (sous 4 semaines) € TTC (TVA 10%)	INTERVENTION URGENTE (sous 48 heures) € TTC (TVA 10%)	TOTAL DE LA PRESTATION COMMANDÉE (à remplir)
Vidange d'une fosse ou d'une microstation d'un volume jusqu'à 2 m ³	146€ <input type="checkbox"/>	194€ <input type="checkbox"/> €
Vidange d'une fosse ou d'une microstation d'un volume de plus de 2 m ³ à 4 m ³ inclus	193€ <input type="checkbox"/>	258€ <input type="checkbox"/> €
Vidange d'une fosse d'un volume de plus de 4 m ³ et jusqu'à 6 m ³ inclus	222€ <input type="checkbox"/>	296€ <input type="checkbox"/> €
Coût du m ³ supplémentaire : - pour une fosse au-delà du 6 ^e m ³ - pour une microstation au-delà du 4 ^e m ³	27€ <input type="checkbox"/>	27€ <input type="checkbox"/> m ³ complémentaire Soit €

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSITANT QUE L'USAGER RÉALISE UNE VIDANGE CI-DESSUS

Vidange d'un bac à graisses de 200 litres	12€ <input type="checkbox"/>	12€ <input type="checkbox"/> €
Vidange d'un bac à graisses de 500 litres	15€ <input type="checkbox"/>	15€ <input type="checkbox"/> €
Nettoyage et hydrocurage des canalisations Prix au mètre linéaire	3€ <input type="checkbox"/>	3€ <input type="checkbox"/> ml à nettoyer Soit €
Inspection caméra des canalisations Prix au mètre linéaire	3,55€ <input type="checkbox"/>	3,55€ <input type="checkbox"/> ml à nettoyer Soit €
Mise en place de tuyaux d'aspiration supplémentaires au-delà de 30 m	18€ <input type="checkbox"/>	18€ <input type="checkbox"/> €

AUTRES

Déplacement sans intervention (usager absent, inaccessibilité des ouvrages, impossibilité de réaliser l'opération)	91€ <input type="checkbox"/>	118€ <input type="checkbox"/> €
---	------------------------------	-------------------------------	---------

TOTAL

..... €
(TVA 10% incluse)

S'IL S'AGIT D'UNE INTERVENTION PROGRAMMÉE

Le bon de commande complété doit être envoyé à Terres de Montaigu - Direction de l'assainissement - 35 avenue Villebois Mareuil - 85 600 Montaigu-Vendée ou par courriel à assainissement@terresdemontaigu.fr. Une fois la demande traitée par Terres de Montaigu, SAUR fixe un rendez-vous avec le propriétaire pour l'intervention.

Tarifs votés par délibération du conseil d'agglomération du 16/05/2022 (tarifs révisables annuellement).

Les regards de visite de l'installation d'assainissement doivent être accessibles le jour de l'intervention. Un nouveau bon de commande sera édité par SAUR le jour de l'intervention en cas de différence entre le bon de commande initial et les prestations effectuées, ou en cas d'intervention le week-end. La facturation sera ensuite réalisée par l'intermédiaire du Trésor Public.

Date de la demande + signature

S'IL S'AGIT D'UNE INTERVENTION URGENTE

Il est nécessaire de contacter directement :

- Terres de Montaigu au 02 51 46 45 45, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Le service d'urgence de SAUR au 02 51 37 03 08, en dehors de ces horaires